BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 455

## 44 – LOIRE-ATLANTIQUE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

## Ventes et cessions

879 426 583 RCS Nantes.
**LE MADELEINE.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée (à associé unique).
*Nom commercial :* LE MADELEINE.
*Capital :* 10000 EUR.
*Adresse :* 43, chaussée de la Madeleine, 44000 Nantes.
*Origine du fonds :* Achat au prix stipulé de 70000,00 euros..
*Etablissement :* Etablissement principal.
*Activité :* Bar.
*Enseigne :* LE MADELEINE.
*Adresse :* 43, chaussée de la Madeleine, 44200 Nantes.
*Précédent propriétaire :* 504 404 344 RCS Nantes. **LE MADELEINE.**
*A dater du :* 25 novembre 2019.
*Date d'effet :* 20 décembre 2019.
*Date de commencement d'activité :* 20 décembre 2019.
*Publication légale :* L'INFORMATEUR JUDICIAIRE *du* 3 janvier 2020.
*Oppositions :* Etude de Maître Nicolas - notaire 25 route de Rennes 44700 Orvault pour la validité..
*Commentaires :* Suivant acte authentique reçu par Maître Marie-Armelle NICOLAS Notaire à ORVAULT (LOIRE ATLANTIQUE) du 20.12.2019. Enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NANTES 2 le 24.12.2019, Dossier 201900116602, référence 4404P02 2019 N 3825. Cession d'un fonds de commerce de BAR, VENTE AU DETAIL DE JOURNAUX, CONCESSION DE PRESSE. Exploité à NANTES (44000) 43 chaussée de la Madeleine. Moyennant le prix de 70 000 euros. Domicile ancien propriétaire : 43 chaussée de la Madeleine 44000 NANTES. Domicile nouveau propriétaire: 43 chaussée de la Madeleine 44000 NANTES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce..